

Conditions de travail dans la fonction publique

Droit des agents publics

Santé et sécurité au travail

Suivi médical professionnel

Information des agents publics sur les conditions d'exercice de leurs fonctions

Télétravail

Obligations des agents publics

Réserve, discréction et secret professionnels

Obligation d'obéissance hiérarchique

Questions –

Réponses

- A quelle protection a droit un agent public agressé à son travail ?
- Absences liées à la grossesse : quelles sont les règles ?
- Le temps d'habillage compte-t-il comme temps de travail ?
- Lanceur d'alerte : quelles sont les règles ?
- Qu'est-ce que le référent déontologue dans la fonction publique ?
- Titres-restaurant : quelles sont les règles ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Conflits du travail dans la fonction publique



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00